

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
22/09/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-87 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Il est rappelé au Conseil Municipal que le recrutement du personnel de la commune est assujéti à l'établissement du tableau des effectifs par l'assemblée délibérante.

Le tableau des effectifs peut évoluer en fonction de la volonté de création de nouveaux postes ou en fonction des dispositions relatives à l'avancement de grade, ou à la promotion interne.

Par délibération en date du 26 mai 2026, le Conseil Municipal a validé une modification du tableau des effectifs.

Une nouvelle modification du tableau des effectifs s'avère nécessaire afin de répondre à l'objectif suivant :

Nécessité de suppression de vingt-neuf postes :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à la suite d'une mutation ;
- Deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à la suite d'une fin de contrat ;
- Un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'un avancement de grade ;
- Quatorze postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à la suite d'une fin de contrat ;
- Un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à la suite d'un avancement de grade ;
- Un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à la suite d'une fin de contrat ;

- Un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- Un poste d'attaché territorial à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- Un poste de rédacteur territorial à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- Un poste d'animateur territorial à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;

Nécessité de création de quatre postes :

- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à la suite d'une mutation d'un agent ;
- Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à la suite d'une mutation d'un agent ;
- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'une mutation d'un agent ;
- Un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet à la suite d'une mutation d'un agent ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 septembre 2026,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 septembre 2026,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des effectifs de la manière suivante et tel que présenté en annexe à la présente délibération :

La suppression de vingt-neuf postes titulaires/contractuels ci-dessous :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 2 postes d'adjoints technique territorial à temps non complet à la suite d'une fin de contrat ;
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite d'un avancement de grade ;
- 14 postes d'adjoints territorial d'animation à temps non complet à la suite d'une fin de contrat ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à la suite d'un avancement de grade ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à la suite d'une fin de contrat ;

- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- 1 poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade ;
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet à la suite d'un non-recrutement sur ce grade.

La création de quatre postes titulaires/contractuels ci-dessous :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à la suite d'une mutation ;
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet à la suite d'une mutation.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

DECIDE d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 29/09/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260929-2026-87LDCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Notification : 02/10/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.